



Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

- 1 Ferme Ferme du Bois Franc - 34, rue de la Libération
- 2 Ferme Ferme de Bergagny - Angle du chemin du Bellay à Bergagny et rue de la Mare
- 3 Ferme 3, rue de la Mare
- 4 Ferme Ferme du Clos Cailliet 39, rue de Gisors
- 5 Ferme 79 et 79 bis, rue de l'église
- 6 Ferme 67, rue du Clos de Chars
- 7 Ferme 64, rue Dory
- 8 Ferme (grange) 14, rue André Baleydiér
- 9 Ferme (grange) 3, rue de Moussy
- 10 Maison rurale 17, rue de l'église
- 11 Maison rurale 42 rue de l'église
- 12 Maison rurale 24, Rue Marines
- 13 Maison rurale 11, rue du Général Leclerc
- 14 Maison rurale 33, rue du Clos de Chars
- 15 Maison rurale 51, rue de Dory
- 16 Maison rurale 67, rue de Dory
- 17 Maison rurale 91, rue de Dory
- 18 Linière de maisons rurales 21 à 27, rue de la Gloriette
- 19 Linière de maisons rurales 15 à 19, rue du Clos de Chars
- 20 Maison de bourg 10, rue de l'église
- 21 Maison de bourg 38, rue de l'église
- 22 Maison de bourg 77, rue de l'église
- 23 Maison de bourg 5, rue de Gisors
- 24 Maisons de bourg 9 et 11, rue de Gisors
- 25 Maison de bourg 19, rue de Gisors
- 26 Maison de bourg 35, rue de Gisors
- 27 Maison de bourg 80, rue de Gisors
- 28 Maison de bourg 21, rue du Clos de Chars
- 29 Maisons de bourg 29 bis et 31, rue de la Gloriette
- 30 Maison de bourg 6, sente de la Maladré
- 31 Maison de bourg 2, rue André Baleydiér
- 32 Maisons de bourg 37, rue André Baleydiér
- 33 Maison de bourg 41, rue André Baleydiér
- 34 Maison de bourg avec boutique et annexe agricole 15, rue de l'église
- 35 Maison de bourg avec boutique 1, rue de Gisors
- 36 Maison de bourg avec boutique 4, rue de Marines
- 37 Linière de maisons de bourg avec boutique 13 à 17, rue de Gisors
- 38 Linière de maisons de bourg 46 à 62, rue de l'église
- 39 Linière de maisons de bourg 31 à 35 rue du Docteur Dubois
- 40 Linière de maisons de bourg 1 à 9, rue du Général Leclerc
- 41 Linière de maisons de bourg et d'immeubles de bourg 14 à 74, rue de Gisors
- 42 Linière de maisons de bourg 14 à 38, rue de Marines
- 43 Linière de maisons de bourg 15 à 21, rue du Général Leclerc
- 44 Linière de maisons de bourg 1, 3 et 5, rue de la Villeterte
- 45 Cour commune, maisons rurales et maison de bourg 14, rue Dory
- 46 Immeuble de bourg 9, rue de l'église
- 47 Immeuble de bourg 4, rue de Gisors
- 48 Immeuble de bourg 10, rue de Gisors
- 49 Immeuble de bourg 31-33, rue de l'église
- 50 Immeuble de bourg 21, rue du Général Leclerc
- 51 Maison de notable 2-4, rue du Château Gaillard
- 52 Maison de notable 10, rue de Marines
- 53 Maison de notable 12, rue de Marines
- 54 Maison de notable 7, rue de l'Hôtel-Dieu
- 55 Maison de notable - Le Château - 12, rue de la Groue
- 56 Maison de notable 16, rue de la Groue
- 57 Maison de notable 14, rue du Docteur Dubois
- 58 Maison de notable Académie des Beaux-Arts - Fondation Dufraigne - 47, rue André Baleydiér
- 59 Villa 37, rue de Gisors
- 60 Villa 40, rue de Marines
- 61 Villa 16, rue du Général Leclerc
- 62 Villa 1, impasse de la Gare
- 63 Villa 35, rue du Clos de Chars
- 64 Villa 11, rue du Docteur Dubois
- 65 Villa 43, rue André Baleydiér
- 66 Villa 59, rue André Baleydiér
- 67 Pavillon 76, rue de Gisors
- 68 Mairie 2, rue de Gisors
- 69 Gare Place de Verdun
- 70 Ancien Hôtel-Dieu 2, rue de l'Hôtel Dieu
- 71 Ancienne usine à lin 69, rue du Clos de Chars
- 72 Moulin de Noisement 1, chemin de la Pisciculture
- 73 Cour commune 21 à 31, rue du Général Leclerc
- 74 Ruine du Château Gaillard 8, rue du Château Gaillard
- 75 Lavoir du Clos de Chars 40, rue du Clos de Chars
- 76 Lavoir rue de Dory Entre 6 et 8, rue de Dory
- 77 Lavoir du Four à Chaux - Rue du Four à Chaux
- 78 Chapelle et croix - 3, rue de la Libération
- 79 Croix de carrefour - Rue de la Mare (Bergagny)
- 80 Croix - 69, rue du Clos de Chars
- 81 Statue de la Vierge - À l'angle de la RD 188 et du chemin de la Méru
- 82 Cave - Rue du Clos de Chars
- 83 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de l'église
- 84 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de Marines
- 85 Mur d'alignement et de clôture - Maison Würtz - rue de la Gloriette
- 86 Mur d'alignement et de clôture - 79, rue de l'église
- 87 Mur d'alignement et de clôture - 25, rue de Gisors
- 88 Mur d'alignement et de clôture - 18, rue du Château Gaillard - 2, rue Dory
- 89 Mur d'alignement et de clôture - Moulins de Chars - 7, rue Dory
- 90 Mur d'alignement et de clôture - 9, rue Dory
- 91 Mur d'alignement et de clôture - 61, rue du Clos de Chars
- 92 Mur d'alignement et de clôture - 35, rue du Clos de Chars
- 93 Mur d'alignement et de clôture - 20, rue André Baleydiér
- 94 Mur d'alignement et de clôture - 23 bis, rue André Baleydiér (côté rue de la Gloriette)
- 95 Mur d'alignement et de clôture - 30, rue André Baleydiér

- A. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Le Clochard
 B. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Le Clochard
 C. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - La Jambardière
 D. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - La Gloriette
 E. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - La Gloriette
 F. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 G. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 H. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 I. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 J. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 K. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Sur les carrières
 L. Cavité des sites à chiropère du Vexin français - Le Clos Cailliet

Légende

- Zones**
- Zone agricole A
 - Zone agricole maraîchage Am
 - Zone agricole paysagère Ap
 - Zone naturelle N
 - Zone naturelle activités de loisirs NI
 - Zone naturelle humide Nzh
 - Zone urbaine - secteur ancien Ua
 - Zone urbaine - secteur jardiné Ub
 - Zone urbaine industrielle Ui
 - Zone à urbaniser à destination industrielle 2AUi

- Emplacement réservé
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Frange agricole
- Frange humide
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Espace Boisés Classé (EBC)
- Alignement obligatoire du bâti
- Axe de ruissellement
- Rez-de-chaussée commercial à protéger
- Périmètre, dit R111-3, valant PPR, en raison des risques de mouvements de terrain liés aux cavités souterraines

Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger

- Ensemble bâti
- Mur d'alignement et de clôture
- Éléments du petit patrimoine
- Cavité des sites à chiropères du Vexin français

Éléments du patrimoine paysager à protéger

- Garenne, remise
- Pelouse calcicole
- Prairie
- Parc et jardin
- Étang, Mare
- Chemin
- Bande enherbée
- Haie ou alignement d'arbres
- Arbre

- Liste des emplacements réservés**
- 1 Extension du cimetière - Commune - 945 m2
 - 2 Création d'une aire de stationnement - Commune - 700 m2
 - 3 Création d'une aire de stationnement - Commune - 500 m2
 - 5 Création d'une aire de stationnement - Commune - 470 m2
 - 5 Extension des terrains de sport - Commune - 7 940 m2
 - 6 Extension de la station d'épuration Commune - 6 300 m2
 - 7 Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales - Commune - 4600 m2

